



Mairie de Sainte-Radegonde

2 Chemin du Paradis
12850 Sainte-Radegonde

☎ 05 65 42 46 00
✉ mairie@sainteradegonde.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE – RADEGONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Jardin du Presbytère, sous la présidence de Madame Laurence PAGÈS-TOUZÉ.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 19

Etaient présents Mme et M. les conseillers municipaux : Mme Amans Gisclard Sophie, Mme Cammas Sylvie, M. Cazes Laurent, M. CHAPPERT Fabien, Mme De Bancarel Catherine, M. Gaillac Sébastien, Mme Lagarde Régine, Mme Leblond Monique, M. MARTY Rémy, Mme Montembault Annie-Claude, Mme NAVAS Monique, M. Nicod Philippe, Mme PAGÈS-TOUZÉ Laurence, M. Teulier Francis, M. Tournier Jean-Paul.

Absents et excusés : M. BOUSCARY Jean-Paul procuration à M. CHAPPERT Fabien, Mme FERRIÉ Lucie procuration à Madame LEBLOND Monique, Monsieur MAGNE Thierry procuration à Madame PAGÈS-TOUZÉ Laurence, Madame ROCACHER Pauline procuration à Monsieur GAILLAC Sébastien.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur GAILLAC Sébastien en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE
EXAMINÉS LE 5 JUIN 2026

Référence	Objet	Approuvée / Rejetée
20260605-01	Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et plus)	Approuvée
20260605-02	Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Approuvée
20260605-03	Désignation des représentants auprès de la commission intercommunale pour l'accessibilité (C.I.A)	Approuvée
20260605-04	Avenant n° 1 au lot 11 marché agrandissement de la micro-crèche	Approuvée

Monsieur le secrétaire de séance,
Sébastien GAILLAC

Madame le Maire,
Laurence PAGÈS-TOUZÉ

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>